

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 21 février 2018

Question écrite urgente

Rue Butini : quand les logements initialement prévus verront-ils le jour ?

En 2006, le Conseil municipal de la Ville de Genève a octroyé une servitude de distance et vue droite sur la parcelle n° 82 section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle n° 84, sise rue Butini 3 (PR 503 et 503A) en vue de la construction de quatre appartements de 2, 3 et 6 pièces en surélévation.

L'autorisation n° 103314-2 est publiée dans la FAO pour la « création de 4 appartements en toiture », avec des loyers qui ne doivent pas excéder 6225 F la pièce par an, et ceci pendant dix ans.

En 2011, les travaux ont été terminés pour la construction d'un loft en lieu et place des quatre appartements ; le loft étant occupé par un seul et même locataire, contrairement aux conditions de l'autorisation délivrée.

En 2013, une requête est déposée par la société propriétaire afin de tenter de régulariser les travaux effectués sans autorisation. Neuf infractions concernant les travaux autorisés et d'autres non autorisés sont constatées. Une amende de 50 000 F est infligée pour les infractions constatées.

Pour l'autorité, les travaux effectués ne sont pas conformes à l'autorisation de construire qui a été délivrée (DD 105 711) et seul un retour analogue à la situation initiale permettra la légalisation de la situation.

En octobre 2017, le DALE inflige une amende administrative de 10 000 F suite au constat par l'office des autorisations de construire que les travaux en question ont été effectués sans autorisation. Les appartements initialement prévus devraient finalement voir le jour en lieu et place du loft de luxe.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *A quel stade se trouve la procédure relative à l'autorisation de construire (DD 105 711) ?*
- 2) *Quand est-ce que les logements initialement prévus verront le jour au 3, rue Butini ?*
- 3) *L'amende de 10 000 F infligée en 2017 par l'Etat a-t-elle été encaissée ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.